



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 9 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf du mois de mai, à 19 heures, le Conseil municipal de FILLIÈRE (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente des Ollières, et sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 33 - Présents : 19 (jusqu'à 19h15) puis 20 - Pouvoirs : 3 -
Votants : 22 jusqu'à 19h15 puis 23**

Présents : ALAIS I. - ALESINA C. - ALLEGRET-PILOT A - ANSELME C. - BÉVILLARD J-P. - BOCQUET J. - BOUCLIER S. - BURDIN C. - CHEVALLIER M. - DAUBERCIES M-C. - DITTA E. - DUPONT C. - ESCALON-DESTRUEL J-S. - MAXENTI J-C. - MERCIER-GUYON C. - NICOLAS A. (arrivée à 19h15) - ODORICO L. - PONTAIS M. - REYDET N. - SELLECCHIA É

Excusés: DELILLE M. (pouvoir à ODORICO Laure) - HUCHET C. - JACOB C. - RÉVEILLON É. (pouvoir à ALAIS I.) - ROPHILLE C. (pouvoir à ANSELME C.).

Absents : BERTHOLIO C. - BÉVILLARD C. - BLOCH S. - FILLION L. - LAFFIN C. - RIGOBERT S - RUBIN-DELANCHY J-Y - VINDRET R.

Secrétaire de séance : SELLECCHIA É.

Date de convocation du Conseil municipal : 03.05.2022 / Date d'affichage : 03.05.2022

Le Conseil municipal, entendu l'exposé des différents points inscrits à l'ordre du jour,

à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE (22 votants)** le procès-verbal du précédent Conseil municipal en date du 11 avril 2022 ;
- **APPROUVE (22 votants)** la création d'un comité social territorial local (CST) en lieu et place du comité technique (CT) et du comité d'hygiène, sécurité et des conditions de travail (CHSCT), conformément aux dispositions de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 portant transformation de la fonction publique, selon les modalités suivantes : élection de 3 membres titulaires représentants du personnel et de 3 membres titulaires représentants de la collectivité ;
- **AUTORISE (23 votants)** Monsieur le Maire à signer la convention de financement avec le Grand Annecy pour la création de deux zones de dissipation naturelle au chef-lieu d'Évires **ET AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires à la poursuite de ce dossier.

Délibérations non adoptés à l'unanimité :

- **AUTORISE (23 votants)** Monsieur le Maire à signer la convention financière entre la Commune et Haute-Savoie-Habitat pour la construction du programme immobilier dans le cadre de la réalisation du projet de maison intergénérationnelle et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires à la poursuite dudit projet, **à 20 voix pour, 1 abstention (E. DITTA) et 2 voix contre (A. ALLEGRET-PILOT et M. CHEVALLIER).**

Affiché le :

Le Maire
Christian ANSELME